



Date de l'autorisation : 28/02/2005

Cliquez sur un pictogramme pour aller directement à la rubrique le concernant.
Pour plus d'information sur les pictogrammes, consultez [l'aide](#).

Indications thérapeutiques

Vous trouverez les indications thérapeutiques de ce médicament dans le paragraphe 4.1 du RCP ou dans le paragraphe 1 de la notice. Ces documents sont disponibles [en cliquant ici](#)

Groupe(s) générique(s)

Ce médicament n'appartient à aucun groupe générique

Composition en substances actives

- Solution (Composition pour 1 ml)
 - > darbépoétine alfa 200 microgrammes

Présentations

> 1 stylo prérempli en verre (SureClick) de 0,5 ml

Code CIP : 365 932-0 ou 34009 365 932 0 6

Déclaration de commercialisation : 10/01/2006

Cette présentation est [agréée aux collectivités](#)

En pharmacie de ville : Prix hors honoraire de dispensation : 110,65 € [Honoraire de dispensation](#) : 1,02 € Prix honoraire compris : 111,67 €

Taux de remboursement : 65%

Documents de bon usage du médicament

- [Anémie chez l'insuffisant rénal : comment utiliser les agents stimulant l'érythropoïèse](#)

Auteur : Haute autorité de santé
Type : Fiche Bon Usage du Médicament
Date de mise à jour : Septembre 2013

- [Anémie chez l'insuffisant rénal : comment utiliser les agents stimulant l'érythropoïèse](#)

Auteur : Haute autorité de santé
Type : Fiche Bon Usage du Médicament
Date de mise à jour : Septembre 2013

- [Anémie chez l'insuffisant rénal : comment utiliser les agents stimulant l'érythropoïèse](#)

Auteur : Haute autorité de santé
Type : Fiche Bon Usage du Médicament
Date de mise à jour : Septembre 2013

- [Anémie chez l'insuffisant rénal : comment utiliser les agents stimulant l'érythropoïèse](#)

Auteur : Haute autorité de santé
Type : Fiche Bon Usage du Médicament
Date de mise à jour : Septembre 2013

Service médical rendu (SMR)

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence.

Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien "Avis du jj/mm/aaaa" ou encore sur demande auprès de la HAS ([plus d'informations dans l'aide](#)). Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Liste des avis de SMR rendus par la commission de la transparence pour ARANESP 100 microgrammes, solution injectable en stylo prérempli

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Important	Avis du 20/05/2015	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par ARANESP reste important dans l'indication « Traitement de l'anémie symptomatique liée à l'insuffisance rénale chronique chez l'adulte et l'enfant ».

Modéré	Avis du 20/05/2015	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par ARANESP reste modéré dans l'indication « Traitement de l'anémie symptomatique chez des patients adultes atteints de pathologies malignes non myéloïdes et recevant une chimiothérapie ».
Important	Avis du 20/05/2015	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par ARANESP reste important dans l'indication « Traitement de l'anémie symptomatique liée à l'insuffisance rénale chronique chez l'adulte et l'enfant ».
Modéré	Avis du 20/05/2015	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par ARANESP reste modéré dans l'indication « Traitement de l'anémie symptomatique chez des patients adultes atteints de pathologies malignes non myéloïdes et recevant une chimiothérapie ».
Important	Avis du 20/05/2015	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par ARANESP reste important dans l'indication « Traitement de l'anémie symptomatique liée à l'insuffisance rénale chronique chez l'adulte et l'enfant ».
Modéré	Avis du 20/05/2015	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par ARANESP reste modéré dans l'indication « Traitement de l'anémie symptomatique chez des patients adultes atteints de pathologies malignes non myéloïdes et recevant une chimiothérapie ».
Important	Avis du 20/05/2015	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par ARANESP reste important dans l'indication « Traitement de l'anémie symptomatique liée à l'insuffisance rénale chronique chez l'adulte et l'enfant ».
Modéré	Avis du 20/05/2015	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par ARANESP reste modéré dans l'indication « Traitement de l'anémie symptomatique chez des patients adultes atteints de pathologies malignes non myéloïdes et recevant une chimiothérapie ».

Amélioration du service médical rendu (ASMR)

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence.

Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien "Avis du jj/mm/aaaa" ou encore sur demande auprès de la HAS ([plus d'informations dans l'aide](#)). Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Liste des avis d'ASMR rendus par la commission de la transparence pour ARANESP 100 microgrammes, solution injectable en stylo prérempli

Valeur de l'ASMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
V (Inexistant)	Avis du 29/10/2008	Extension d'indication	ARANESP n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu par rapport aux autres érythropoïétines dans cette extension d'indication
V (Inexistant)	Avis du 29/10/2008	Extension d'indication	ARANESP n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu par rapport aux autres érythropoïétines dans cette extension d'indication
V (Inexistant)	Avis du 29/10/2008	Extension d'indication	ARANESP n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu par rapport aux autres érythropoïétines dans cette extension d'indication

V	Avis du	Extension	ARANESP n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu par rapport aux autres érythropoïétines dans cette extension d'indication
(Inexistant)	29/10/2008	d'indication	

Autres informations (cliquer pour afficher)

- Titulaire de l'autorisation : AMGEN EUROPE BV
- Conditions de prescription et de délivrance :
 - [liste I](#)
 - prescription initiale hospitalière annuelle
 - prescription initiale par un médecin exerçant dans un service de dialyse à domicile
- Statut de l'autorisation : Valide
- Type de procédure : Procédure centralisée
- Code CIS : 6 236 309 7